



SEANCE DU 27 mai 2014.

Restitution de l'intervention de :

Pierre Fresso

Par l'équipe d'auditeurs : Barbara, Joëlle, Roland, André et Gilles

TITRE : Harry Potter et l'antichambre de la responsabilité !

Je vais analyser et expliquer Harry Potter sous l'angle du droit, mais on aurait pu également traiter Harry Potter sous l'angle de la science économique, par exemple la parité entre le gallion, monnaie utilisée par les sorciers et la livre, question qui n'est pas anonyme, puisque certains personnages viennent du monde normal et doivent acquérir des gallions subdivisés comme suit avec pour équivalence :

- 1 Gallion = 5£ = 6€
- 1 Mornille = 0,29£ = 0,35€
- 1 Noise = 0,010£ = 0,012€

Le gallion étant basé sur l'or, comme l'était le dollar avant les années 1970, on pourrait s'intéresser à son abandon, ce qui a favorisé la croissance économique, et certaines irrationalités des banques et de la finance mondiales actuelles.

Harry Potter et les sciences juridiques:erreurs et responsabilité :

- en droit de la famille,
- en droit administratif,
- en droit des contrats.

Erreurs car en droit les erreurs commises par les particuliers ou les administrations entraînent leur responsabilité. Ce thème est facile à illustrer avec la saga Harry Potter de J.K. Rowling. L'erreur est difficile à définir du point de vue juridique. La première définition que l'on trouve est issue du droit civil.

Le droit privé est le régime qui s'applique entre les particuliers, les entreprises quelles que soient leurs formes juridiques.

Le droit public s'applique aux relations, soit des administrations entre elles, soit des administrations et de leurs administrés.

Le droit civil inclut le droit de la famille, le droit des affaires, le droit des sociétés,

A l'intérieur du droit public, on trouve le droit constitutionnel, le droit administratif,

Certains droits son mal placés car ils se trouvent à cheval entre des implications droit public, droit privé, par exemple le droit international.

En France, le droit pénal est de droit privé, alors que l'on peut considérer que c'est une manifestation de la puissance publique.

La première définition de l'erreur est issue du droit civil concernant les contrats, pour protéger la partie qui commet de bonne foi une erreur portant, par exemple sur la qualité substantielle de la chose qui est achetée. Il existe toute une série d'erreurs que l'on peut

commettre, qui sont protégées : l'errance (l'erreur) est protégée par le droit français.

En droit de la consommation, la protection du consommateur est assurée vis à vis du vendeur, par exemple.Ce type d'erreurs concerne le droit civil et le droit des contrats .

Nous allons commencer par une certaine forme de responsabilité, qui est celle de J K Rowling elle-même ; les droits d'auteurs, tout simplement parce qu'elle s'est rendue coupable d'un certain nombre d'emprunts manifestes à des romans existants, tels que « *Le seigneur des anneaux* ».

L'adoption de Harry Potter :

- Une erreur de vieillesse ?
- Une lourde responsabilité ?

Les parents de Harry Potter sont des sorciers qui ont été assassinés par lord Voldemort (puissant mage noir). Il est confié à sa tante, et son oncle, les Dursley, qui sont des moldus (nom donné par les sorciers à ceux qui n'ont pas de pouvoirs magiques), qui le traitent durement (visionnage d'un extrait de film).

Harry Potter est confié, sur le pas de la porte des gens qui doivent l'adopter, avec une lettre. Il y reste quelques heures et doit être adopté simplement parce que Dumbledore le demande. C'est une erreur, sinon une procédure très légère, et il va en porter la responsabilité. A partir de cet extrait de film, on peut se poser un certain nombre de questions.

Quelle autorité Dumbledore a-t-il pour décider du sort de Harry ?

Absolument aucune, première erreur.

Pourquoi Dumbledore choisit-il les Dursley ?

La protection et l'intérêt de l'enfant étaient-ils les seuls motifs de Dumbledore ?

Dumbledore a-t-il protégé Harry dans le seul but de le sacrifier plus tard ?

On ne l'apprendra qu'à la fin dans le septième et dernier roman pour permettre de tuer le méchant Voldemort.

Dumbledore prend une énorme responsabilité sans avoir de légitimité pour le faire.

Sirius Black (qui était le parrain de Harry) aurait-il pu être le tuteur de Harry (il n'était pas encore accusé du meurtre qu'il n'a pas commis). Cette adoption est vraiment scandaleuse, c'est le moins que l'on puisse dire, alors qu'il y a d'autres adoptions dans le roman qui se passent bien, voir comment Neuville Londubat (Longbottom en VO) est accueilli par sa grand mère.

Il existe au RU une loi : adoption of children act de 2002, qui est très claire, et qui n'est pas respectée par Dumbledore.

En droit français, quelques articles du code civil montrent que la situation de Harry n'est pas conforme au standard des obligations qui s'imposent à l'adoptant.

Article 396 : Toute charge tutélaire peut être retirée en raison de l'inaptitude, de la négligence, de l'inconduite ou de la fraude de celui à qui elle a été confiée. Il en est de même lorsqu'un litige ou une contradiction d'intérêts empêche le titulaire de la charge de l'exercer dans l'intérêt du mineur.

Article 398 : Même en présence d'un tuteur testamentaire et sauf vacance, la tutelle est organisée avec un conseil de famille.

Article 399 : Le juge des tutelles désigne les membres du conseil de famille pour la durée de la tutelle.

Article 401 :Le conseil de famille règle les conditions générales de l'entretien et de l'éducation du mineur en ayant égard à la volonté que les père et mère avaient pu exprimer.

En résumé, ces principaux éléments ne sont pas respectés dans le roman et ce sont autant d'erreurs que l'on peut imputer à la vieillesse de Dumbledore, même si Dumbledore cherche à protéger Harry.

La deuxième conséquence pour Harry est qu'il va passer dix années très malheureuses au

sein de cette famille d'adoption, qui devrait lui apporter « *soutien moral et matériel* ». Ceci est donné dans le deuxième extrait que je propose.

Dans cet extrait du film, on y trouve des maltraitances répétées sur Harry Potter :

- Humiliations quotidiennes,
- Négligences, dans l'éducation, dans le refus de nombreuses choses (chambre,)
- Enfermement (dans le tome 2)
- Sous alimentation
- Absence d'intervention dans la sphère familiale (les services sociaux n'interviennent pas)

Dans Harry Potter, les thèmes de la société de consommation sont souvent évoqués (jeux vidéo, envahissement des écrans,...) pour les moldus, alors que les sorciers y sont indifférents. On trouve aussi le droit à la différence qui est sous-jacent, que ce soit à travers le traitement qu'il subit chez son oncle et sa tante qui refusent son anormalité, et également dans d'autres personnages. Je pense que ce sont des romans profondément antiracistes, qui font passer cette idée du racisme en inversant les rôles, en faisant de Harry la victime de son oncle et de sa tante.

- Il est condamné à utiliser les anciens vêtements de son cousin qui est beaucoup plus gros que lui.
- Il est enfermé dans un placard à balais situé sous un escalier qui lui sert de chambre pour l'empêcher d'aller à l'école, ce qui est un thème récurrent. De ce point de vue, c'est un héros atypique, qui adore l'école, l'école qui constitue un personnage à part entière dont Harry tombe amoureux.
- Harry Potter est maltraité et les services sociaux n'interviennent pas, ce qui est un thème récurrent des romans, l'administration commet systématiquement des erreurs. Et les services sociaux ne sont pas non plus intervenus pour un autre jeune, Tom Riddle, orphelin également et plus connu dans le roman sous le nom de Tom Jédusor futur lord Voldemort.

Ces services sociaux sont absents, et certains commentateurs pensent que Rowling ayant été elle même usager des services sociaux, en a gardé un mauvais souvenir et rend l'administration responsable des malheurs de la société.

Harry Potter a été privé d'un soutien moral et matériel, prévu par le code civil français dans les articles suivants :

- Article 203 : Les époux contractent ensemble, par le fait seul du mariage, l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants.
- Article 367 : L'adopté doit des aliments à l'adoptant s'il est dans le besoin et, réciproquement, l'adoptant doit des aliments à l'adopté.
- Article 371-2 : Chacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants à proportion de ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que des besoins de l'enfant. Cette obligation ne cesse pas de plein droit lorsque l'enfant est majeur.

L'oncle et la tante de Harry Potter appartiennent à la classe moyenne supérieure et ont largement de quoi entretenir, éduquer et nourrir un enfant, ce qu'ils ne font pas.

La différence de traitement entre leur enfant et Harry n'est pas anormale car, par exemple pour les héritages, en Angleterre, les enfants peuvent être différenciés. Il n'y a pas d'illégalité dans la différenciation des enfants, même en matière d'héritage, ce qui n'est pas le cas en droit français.

Deuxième thème en matière d'erreur, les erreurs judiciaires.

La justice, dans Harry Potter est un segment administratif, n'est pas indépendante du pouvoir exécutif, qui est montré dans le troisième extrait de film que je vous propose.

La justice fonctionne mal. Le ministre de la magie dispose de pouvoirs exorbitants :

- Pouvoir d'incarcération extrajudiciaire (sans faire appel à la justice),
- Opportunité de poursuites, qui montent un arbitraire total exercé par le ministre de la magie pour déclencher ou non des poursuites pénales,
- Procès inéquitables, par exemple un juge qui fait tout pour condamner son fils et protéger sa carrière politique.

Ces erreurs judiciaires proviennent de la confusion des pouvoirs. Il y a un terme que l'on n'a pas encore rencontré, le **Wizengamot** (*magenmagot dans la version française*), *l'assemblée des sorciers, terme inventé par Rowling, qui vient du Witenagemot une ancienne assemblée qui existait en droit anglais : Le Witenagemot (également appelé Witan) était une institution politique dans l'Angleterre des saxons entre approximativement les VII^{ème} et XI^{ème} siècle. Le nom witenagemot dérive du vieil anglais « rencontre de sages » (witan : sage ou conseiller; gemot : assemblée). C'était une assemblée des personnalités les plus importantes et les plus puissantes du royaume, et incluait les membres du haut clergé, les comtes (earls) et les barons (thegns).*

C'est une institution qui a également existé sous l'ancien régime en France, qui avait un certain rôle judiciaire, et aussi de conseiller le roi. Cela fait référence à une ancienne forme de justice, que l'on appelle « *la justice retenue* ».

La justice retenue existe dans les états où il n'existe pas de séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le judiciaire. Rendre la justice est un pouvoir retenu par le chef de l'état, le souverain,..., c'est par exemple, le jugement du roi Salomon, Saint Louis sous son chêne. La justice sous les sorciers est restée au stade de la justice retenue, d'où ses assez nombreuses erreurs judiciaires.

En droit français, on est protégé parce que depuis 1877 la justice retenue est définitivement abandonnée et il existe une protection internationale qui garantit le droit à un procès équitable :

Article 6, §1 de la CDEH (cour européenne des droits de l'homme) : Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial, établi par la loi, qui décidera, soit des contestations sur ses droits et obligations de caractère civil, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle. Le jugement doit être rendu publiquement, mais l'accès de la salle d'audience peut être interdit à la presse et au public pendant la totalité ou une partie du procès dans l'intérêt de la moralité, de l'ordre public ou de la sécurité nationale dans une société démocratique, lorsque les intérêts des mineurs ou la protection de la vie privée des parties au procès l'exigent, ou dans la mesure jugée strictement nécessaire par le tribunal, lorsque dans des circonstances spéciales la publicité serait de nature à porter atteinte aux intérêts de la justice.

A la vue du procès, les sorciers sont moins bien protégés que les non sorciers.

Autre illustration de ces errements de la justice, et de ses erreurs judiciaires, Harry Potter est convoqué au tribunal pour un cas de légitime défense dont je vous donne un extrait.

Harry Potter est devenu une sorte de « *people* » du monde des sorciers et le procès, pour simple affaire de magie commise par un mineur, est traitée comme un véritable crime. Alors qu'il s'agit, par exemple en droit français, d'une simple contravention, le procès met en relief les erreurs suivantes pour Harry Potter :

- Renvoi du monde des sorciers (sanction administrative sans contestations possibles)
- Intervention de Dumbledore pour la supervision de cette sanction et la tenue d'un procès judiciaire.
- Confusion des pouvoirs exécutifs/législatifs/judiciaires (justice retenue), wizengamot.
- Confusion crime/délit/contravention par assemblée plénière du wizengamot.

- Avocat « *témoin de la défense* » sans mandat.
- Administration de la preuve.
- Légitime défense.

Dumbledore n'est pas avocat, mais ancien chef du wizengamot, où il a exercé des fonctions judiciaires en ignorant tout de la législation, il est directeur d'école et juge suprême, ce qui donne une sacrée confusion des genres. Il en est de même pour le wizengamot qui concentre les pouvoirs judiciaires, est aussi l'équivalent d'un parlement, et a peut être le pouvoir de révoquer le ministre de la magie, mais ce n'est pas clair du tout.

Il y a une autre affaire judiciaire intéressante qui est « *L'affaire Dumbledore* », qui n'est même pas une erreur judiciaire, c'est un raisonnement juridique qui part complètement en cavale. La situation est la suivante : Harry a monté une association au sein de l'école pour donner des cours supplémentaires contre les forces du mal qui menacent l'école. Le ministère de la magie est contre car il craint que Dumbledore en profite pour prendre le pouvoir. Dès que l'association est créée, elle est dissoute par le ministre, mais elle continue d'exister. Dumbledore démontre que l'association est légale.

Les éléments suivants, soutenus par Dumbledore, interviennent dans cette affaire :

- Principe de l'égalité des poursuites et des peines invoqué pour disculper Harry Potter
- Pression sur un témoin
- Contestation de la réalité des faits
- Résistance à la force publique

La seule peine prononcée par le tribunal des sorciers est la prison, qui se déroule dans des conditions effroyables et où les prisonniers meurent très rapidement. La contestation de la sanction est possible en appel.

Statuts et fonctions d'appel :

- Peine prononcée par l'autorité administrative judiciaire : contestation de la sanction possible ou non.
- Appel possible ou non .
- Principe de proportionnalité inexistant :
 - Retenue
 - Sanctions corporelles
 - Exclusion définitive du monde magique
 - Peine de privation de liberté
 - Peine de mort

Il est possible de développer le principe de proportionnalité à travers les trois crimes les plus graves qui peuvent être commis par un sorcier : le sortilège qui consiste à prendre le contrôle d'un individu à distance, le sortilège de la torture et le sortilège qui permet de tuer quelqu'un. Ces trois crimes valent un aller simple en prison d'où l'on ne sort pas. Il existe des sortilèges à peu près équivalents qui n'entraînent pas des peines d'emprisonnement ; il existe une certaine inadéquation entre le châtement et la gravité des chefs d'accusation.

Une remarque à propos de l'esclavage qui fait partie des sortilèges impardonnables et pourtant J K Rowling tolère l'esclavage des domestiques chez les sorciers ce qui est une position très ambiguë sur cette question.

Comparaison entre le châtement normal en prison et la prison magique.

La prison moldu : quatre fonctions :

- Rétribuer : punir le délinquant.
- Protéger : la société contre la dangerosité du condamné et le condamné contre la vengeance privée (réparation).
- Dissuader : le délinquant (récidive) et la collectivité (exemplarité).
- Réinsérer (réhabiliter) celui qui a payé sa dette.

La prison magique : un échec presque complet :

- Châtiment exemplaire.
- Protection de la société, mais évasions à répétition.
- Dissuasion limitée.
- Absence de réinsertion (détention = peine capitale).

Si l'on veut que la peine soit exemplaire (ici une illustration du supplice de Ravailiac), la question de l'exemplarité de la peine, la façon dont on fait mourir le condamné est un thème que l'on pourrait aborder.



Nous avons une galerie de portrait dans les romans de Harry Potter sur les décideurs publics. Par exemple, le ministre de la magie, qui est paranoïaque est un mélange de Chamberlin et peut être aussi de Staline. Bref, à quelques exceptions près, toute l'administration dysfonctionne, à cause de la confusion des pouvoirs. Le ministre de la magie n'est pas responsable devant le parlement, ce qui empêche de considérer ce régime comme un régime parlementaire, on ne sait pas comment il est nommé, ni par qui. Le ministre de la magie est clairement un autocrate qu'il est difficile de faire partir du pouvoir. Il n'y a absolument aucune démocratie dans ce monde des sorciers.

Pour terminer, les erreurs juridique qu'il y a dans Harry Potter sont manifestes. Par exemple dans le cas de contrat entre deux parties, en droit français, si une des parties ne l'exécute pas, l'autre partie n'est plus liée au contrat et le contrat meurt, alors qu'en droit sorcier, celui qui n'exécute pas son contrat meurt.